LES ATTEINTES AUX INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE : RÉPONSES INSTITUTIONNELLES ET RECONNAISSANCE DU POUVOIR DE PUNIR DE L'UNION

Jonathan Bourguignon

Ed. : A. Pedone

J. Bourguignon, « Les atteintes aux intérêts financiers de l'Union européenne : Réponses institutionnelles et reconnaissance du pouvoir de punir de l'Union », in Société française pour le droit international, La souveraineté pénale de l'Etat au XXIème siècle, Paris, Pedone, 2018, pp.

La Société française pour le droit international a été créée à la suite du colloque organisé les 17-18 mars 1967 à Strasbourg sous la présidence de Suzanne Bastid. A l'issue de ce colloque consacré aux Problèmes de l'enseignement et de la recherche en droit international en France face aux besoins de la pratique, Michel Virally a proposé « la création d'un groupement scientifique destiné à favoriser l'étude et le progrès du droit international et permettant aux enseignants, chercheurs et praticiens de se rencontrer à intervalles réguliers ». La nouvelle Société a été créée en octobre 1967, avec pour siège Strasbourg et un statut d'association de droit local.

» Table des matières

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Jonathan Bourguignon est Maître de conférences en droit public à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et membre du Laboratoire VIP

Site de l'éditeur : A. Pedone